

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal du
3 juin 2013

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 3 juin 2013 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
3 juin 2013

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 3 juin 2013

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Fermeture du bureau municipal pour les vacances
 - 6.3 Approbation de la programmation modifiée de travaux pour le programme TECQ 2010-2013
 - 6.4 Plancher du bureau municipal
 - 6.5 Signataires pour le cautionnement des Chevaliers de Colomb
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Randonnée Lotbinière à vélo
 - 7.2 Signalisation pour le Domaine Lystania
- 8 *HYGIENE DU MILIEU*
 - 8.1 Location d'un container
- 9 *AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT*
 - 9.1 Impression d'affiches promotionnelles
 - 9.2 Publicité cahier spécial de l'Avenir
 - 9.3 Demande de Mme Pierrette Roy
- 10 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 10.1 Embauche de l'employé à la Gare
 - 10.2 Contribution au Lyster Open 2013
 - 10.3 Nomination pour le prix Dollar-Morin
 - 10.4 Présentation de spectacle avec RIME
 - 10.5 Rénovation du gymnase
- 11 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 12 *VARIA*
 - 12.1 Demande de participation Journée de démonstration forestière
 - 12.2 Demande du Petit Refuge
 - 12.3 Journée sans voiture
 - 12.4 Demande du Comité de bénévoles du Centre d'hébergement des Quatre-vents
- 13 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 14 *LEVÉE DE LA SEANCE*

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



150-06-2013
Adoption de
l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

151-06-2013
Inversion de
l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

152-06-2013
Présentation des
comptes

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 11171 à 11210	154 727.05 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	46 564.59 \$
Grand total des paiements	201 291.64 \$

ADOPTÉE

153-06-2013
Fermeture du
bureau municipal
pour les
vacances

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pour la période des vacances estivales du 20 juillet au 4 août 2013 inclusivement.

ADOPTÉE

154-06-2013
Approbation de la
programmation
modifiée de
travaux pour le
programme
TECQ 2010-2013

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

La décision sera prise à une séance ultérieure.

Plancher du bureau municipal

155-06-2013
Signataires pour le cautionnement des Chevaliers de Colomb

ATTENDU la résolution 123-05-2013 dans laquelle la municipalité acceptait de se porter caution en faveur des Chevaliers de Colomb du Conseil de Nelson no 5719 d'un montant de 80 000\$ pour 25 ans ;

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a autorisé, dans une lettre datée du 29 mai 2013, que la municipalité de se rendre caution de cette obligation ;

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Sylvain Labrecque, et/ou la directrice générale, Mme Suzy Côté, à signer les documents requis auprès de l'institution financière.

ADOPTÉE

156-06-2013
Randonnée Lotbinière à vélo

ATTENDU QUE l'édition 2012 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant plus de 400 cyclistes et 70 bénévoles ;

ATTENDU QU'une quinzaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2012 ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2013 ;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2013 ;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la Municipalité de Lyster ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal autorise la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster le 15 septembre 2013.

ADOPTÉE

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



157-06-2013
Signalisation
pour le Domaine
Lystania

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat et l'installation de cinq panneaux de signalisation pour les rues privées du Domaine Lystania. La somme sera puisée au poste Plaque de rues, signalisation (02 35500 649).

ADOPTÉE

158-06-2013
Location d'un
container

ATTENDU que les employés de la municipalité sont dans l'obligation fréquente de ramasser des déchets et autres rebuts qui se retrouvent dans les fossés ;

ATTENDU que le conseil municipal croit que ce serait une bonne initiative de louer un container afin que les citoyens puissent disposer de matériaux non récupérés d'une autre façon ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise qu'un container soit loué pour la semaine du 21 au 27 juin. La somme sera puisée au poste Élimination des déchets (02 45120 446).

ADOPTÉE

159-06-2013
Impression
d'affiches
promotionnelles

ATTENDU la municipalité, la Corporation de développement économique de Lyster et la Caisse du Sud de Lotbinière désirent être partenaires pour l'impression et l'installation de deux nouvelles affiches pour la promotion domiciliaire ;

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'impression de deux affiches chez Imprimerie Fillion pour un coût de 3 376.23\$ taxes incluses. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

160-06-2013
Publicité cahier
spécial de
l'Avenir

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la parution d'une publicité dans le cahier spécial de l'Avenir de l'Érable du 26 juin. La somme de 325\$ plus taxes sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

161-06-2013
Demande de
Mme Pierrette
Roy

ATTENDU la résolution 142-05-2013 par laquelle le conseil municipal cédait gratuitement le lot 15D-4 et une partie du lot 15F-4 à la Corporation des aînés de Lyster pour l'aménagement d'un parc ;

ATTENDU que Mme Pierrette Roy a également manifesté l'intérêt d'acquérir une partie de ce terrain ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal retarde la signature avec la Corporation des aînés tant qu'une entente

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



n'est pas convenu avec toutes les parties ;

QUE le conseil municipal approuve la vente à Mme Roy au coût de 0.50\$/pi, s'il y a entente.

QUE les frais d'arpenteur, s'il y a lieu, seront aux frais de l'acheteur ;

QUE le maire et la directrice générale soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Lyster le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

ADOPTÉE

162-06-2013
Embauche de
l'employé à la
Gare

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Laurent Drolet comme animateur culturel et touristique à la Gare de Lyster pour la période estivale ;

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale.

ADOPTÉE

163-06-2013
Contribution au
Lyster Open
2013

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les contributions suivantes pour le tournoi de golf du Lyster Open : deux certificats-cadeaux au Centre de conditionnement physique le Gymlyst (une valeur de 60\$), une heure de location de glace lors de la saison 2013-2014 (une valeur de 115\$), un certificat-cadeau de 50\$ au Marché Axep et un certificat-cadeau de 50\$ au Dépanneur L'Express Shell. Les sommes requises seront puisées au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

164-06-2013
Nomination pour
le prix Dollar-
Morin

ATTENDU que Nathalie Martel a été nommée, en tant que présidente de la Corporation des loisirs de Lyster, pour le prix Dollar-Morin ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve assumera les frais pour le repas de Mme Martel et de son conjoint pour un total de 26.00\$. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

165-06-2013
Présentation de
spectacle avec
RIME

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adhère au Regroupement indépendant de la musique émergente (RIME) pour la présentation de deux spectacles par année pour un total de 5 000\$.

ADOPTÉE

Période de
questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



166-06-2013
Demande de participation
Journée de démonstration forestière

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de participer financièrement à la Journée de démonstration forestière qui se tiendra au Mont Apic le 21 septembre prochain, comme partenaire Bronze pour un montant de 100\$. La somme sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

167-06-2013
Demande du Petit Refuge

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de contribuer pour un montant de 100\$, au souper bénéfique du Petit Refuge qui se tiendra le 8 juin prochain. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

168-06-2013
Journée sans voiture

ATTENDU que la Fête de la St-Jean à Lyster offrira cette année une nouvelle formule avec un côté plus familial ;

ATTENDU que les citoyens ne pourront pas se stationner sur le terrain du Centre des loisirs ;

ATTENDU que le conseil municipal désire profiter de cette activité pour développer son côté «vert» en invitant ses citoyens à venir célébrer les festivités à pied ou à vélo ;

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal décrète la journée du 22 juin «Journée sans voiture».

ADOPTÉE

169-06-2013
Demande du Comité de bénévoles du Centre d'hébergement des Quatre-vents

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal commandite l'achat du vin pour une valeur d'environ 50\$ pour le «Spécial musical» qui aura lieu le 17 juillet prochain au Centre d'hébergement des Quatre-vents.

ADOPTÉE

170-06-2013
Adoption du procès verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

171-06-2013
Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21 h 40.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 3^e jour de juin 2013

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière